

II) Le breton dans la vie publique

3. Acceptez-vous de rectifier les noms de lieux mal orthographiés et utiliser au maximum les toponymes originaux en breton lors de la création de nouvelles routes, lotissements, etc... Vous opposerez-vous à toute initiative ou toute injonction de La Poste visant à franciser la toponymie des communes ?

Brest au cœur

La toponymie est la mémoire des lieux. Nous avons commandé il y a plusieurs années une étude toponymique à l'OPLB. Sur la base de cette étude l'orthographe de certains toponymes a été changée, ainsi que les panneaux routiers les désignant. Nous tiendrons systématiquement compte de l'étude et de l'expertise de l'OPLB dans les futures dénominations, ainsi que cela a été fait sur la dénomination de la rue de « Lanroz » en juin 2019.

La question du changement d'orthographe des voies est toutefois plus complexe. Cela peut se faire au cas par cas en portant une attention particulière aux voies comportant des habitations. En effet un changement d'adresse est lourd et coûteux pour les habitants. Néanmoins il est possible de faire des changements. Ainsi, à la demande de la famille, nous avons changé l'orthographe de la rue « Angela Duval » pour l'écrire, conformément à l'orthographe bretonne, « Anjela Duval ».

Nous n'avons reçu aucune injonction de La Poste à franciser les noms bretons. Si cela devait se produire nous y répondrions négativement.

Brest à venir

Nous sommes favorables à la rectification des noms de lieux mal orthographiés ou mal traduits. Nous sommes également favorables à la conservation de la toponymie bretonne existante lors de la création de nouvelles routes et de nouveaux lotissements (cependant, nous ne sommes pas pour l'expansion de la ville et nous souhaitons interdire la construction sur les terres agricoles afin de les conserver pour un usage paysan). Nous défendons également le droit d'écrire les adresses en breton sur nos lettres lorsque nous écrivons à nos amis (merci tout de même aux bretonnants de prendre soin de nos postiers non bretonnants afin de leur permettre de faire leur travail dans les meilleures conditions possibles) !

Brest c'est vous !

Oui aux deux questions. Les noms doivent impérativement être correctement orthographiés et la toponymie originale des lieux convient d'être respectée.

Brest imaginons demain

Bien sûr.

Écologie solidarités Brest

Il y a ici un double enjeu : Utiliser la toponymie originale respectueuse de la langue bretonne en réécrivant correctement les noms de lieux et reprendre pour les futures dénominations de lieux, les toponymes originaux ; en clair, avec Ronan Pichon à la Mairie, il n'y aura pas de Rue de Lilas ou d'Allée des pingouins mais bien des Straed an Iliz ou Hent ar vilin. Nous refuserons bien évidemment toute ingérence ou injonction d'un quelconque organisme visant à modifier ou franciser l'écriture en breton.

Par défaut ce n'est pas prévu, mais nous encouragerons vos associations à initier une pétition sur le sujet afin de mettre davantage en valeur notre culture dans l'espace public :

- Si votre pétition atteint au moins 1'000 signatures en 3 mois, ce sujet sera ajouté à l'ordre du jour de l'un des Conseils de Quartier (à savoir 7 nouvelles instances de Démocratie directe composées d'habitant·e·s volontaires qui détiendront le pouvoir d'initiative politique) ;
- Si votre pétition atteint au moins 10'000 signatures en 3 mois, une commission technique temporaire sera créée sur ce sujet, qui sera ensuite ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée Citoyenne Thématique (à savoir 9 nouvelles instances de Démocratie directe composées de 450 habitant·e·s tiré·e·s au sort qui détiendront le pouvoir décisionnel politique pour une durée de 12 mois) concernée afin d'y être potentiellement votée ;
- Si votre pétition atteint au moins 30'000 signatures en 3 mois, une commission technique temporaire sera créée sur ce sujet, qui sera ensuite ajouté aux questions du prochain référendum local. Au maximum, nous avons prévu jusqu'à 4 référendums locaux par an (soit 1 par trimestre), chacun contenant autant de questions que nécessaire ;

Marchons pour Brest

L'orthographe des noms de lieu fait partie de notre histoire, de notre patrimoine, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas d'interprétation.

Pour la création de nouvelles rues ou de nouveaux équipements publics, nous recommanderons le respect de la toponymie et la mise en valeur de personnalités locales. Sur la question des nouvelles normes Afnor d'adressage dont La Poste se fait le porte-parole en France, des solutions existent sans remettre en cause la toponymie des communes. Il suffit très souvent d'ajouter un adressage français « rue », « route » au nom breton pour conserver celui-ci sans francisation et avec respect pour la toponymie historique.

N'a pas répondu :

Lutte ouvrière